

CR réunion

CD 05 Juin 2018

Présents : Claire L, Stéphanie L, Bruno C, Alex F, Karine D, Astrid H, Claude M et Julian C

Excusés : Alix R, Luc M, Damien O

1. Points devant faire l'objet d'un vote / décision

Inscriptions

- ❖ 190 inscrits à ce jour. La limite maxi d'inscrits a été atteinte récemment.
Question : Est-ce qu'on ouvre les inscriptions pour la rando pédestre (10 personnes maxi) ?
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 8
Communication à faire auprès des permanencières/permanenciers pour l'été.
Resp : Claire,
Délai : ASAP
- ❖ Point évoqué lors de la discussion : gestion des personnes n'ayant pas pu s'inscrire à l'escalade en début d'année car le quota était atteint → création d'un listing d'attente pour la rentrée prochaine
Resp : J.Cadet
Délai : Septembre 2018

AG 2018

Date : 24-25 novembre 2018

Lieu : en cours de recherche. Retour prévu avant le 20 juin → Resp : Stéphanie L

Course d'orientation 2018

Date : 6-7 octobre → à valider en fonction des réponses des gîtes

Freddy Moulin gère la recherche du gîte avec l'aide d'Elena et d'Alex. Délai : avant le 20 juin pour un hébergement hors jura → Stéphanie s'occupe de communiquer la date à Freddy et au comité d'organisation de la CO.

Fonctionnement du club

Un rapprochement a été enclenché entre la FFCAM et le GUMS Annecy pour un changement éventuel de fédération. Une réunion s'est tenue le 24 avril 2018 entre les 2 parties, représentées par Bertrand Sanglard (FFCAM) et Karine, Alex et Claude (GUMS Annecy).

Depuis, de nombreux échanges se font pour répondre aux multiples questions : formations, statuts de l'association, inscriptions, subventions,... → bon contact, réponse claire et rapide de la fédération.

Toutefois, il reste des points à éclaircir :

Est-ce que le club conserve la possibilité de valider un encadrant sans diplôme (VAE par exemple)?

Quel est le coût des formations niveaux 2 et 3?

Peut-on bloquer le nombre d'inscriptions (atteinte des quotas fixés par le CD) en cas d'adhésion sur internet ?

Existe-t-il un fichier type CSV pour importer en masse la liste des adhérents au GUMS sur le site de la FFCAM ?

Est-il possible de réaliser les inscriptions en direct sur le site ?

Éclaircissement nécessaire du côté des subventions.

L'ensemble ces questions vont être transmises par mail à Mr Sanglard.

Resp : Karine

Délai : juin

Il y a également un point à regarder en interne :

Quelle sont les différences au niveau assurance entre les 2 fédérations ?

❖ **Premier vote** : Affiliation à la FFCAM

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

Une telle décision doit être validée par les adhérents du club lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée se tiendra en même temps que l'assemblée générale de l'année 2017-2018, soit le 24-25 novembre 2018.

❖ **Deuxième vote** : planning de transition entre les 2 fédérations

Plusieurs options ont été envisagées :

✓ Option 1

Septembre 2018 → affiliation à la FFME

Novembre 2018 → affiliation à la FFCAM après vote lors de l'AGE, affiliation soumise à l'accord des adhérents.

Juin 2019 → convocation éventuelle d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire pour sélectionner une des 2 fédérations.

Prolongation de la double affiliation possible si on souhaite se laisser plus de temps de réflexion.

✓ Option 2

Septembre 2018 → affiliation à la FFME.

Novembre 2018 → affiliation à la FFCAM après vote lors de l'AGE, affiliation soumise à l'accord des adhérents.

Fin de l'affiliation à la FFME : août 2019

Dans ce cas-là, la rentrée en septembre 2019 se fera avec une affiliation à la FFCAM uniquement.

Premier tour

✓ Option 1

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 4

✓ Option 2

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 4

Deuxième tour

✓ Option 1

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 3

✓ Option 2

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 4

L'option 2 est retenue → Changement de fédération pour la saison 2019-2020 après soumission et validation des adhérents.

Une communication va être faite dans l'été pour avertir les licenciés de cette année et leur laisser le temps de s'informer avant la décision à prendre en novembre 2018.

Les statuts doivent être mis à jour avant la date de l'AG extraordinaire. Les modifications suivantes doivent être apportées :

- Changement d'affiliation
- Gestion du club en collégiale en cas d'absence de président. Remarque faite par Mr Sanglard (représentant FFCAM)

⇒ Claude va proposer au CD une modification et validation par mail d'ici la prochaine réunion.

2. Points devant faire l'objet d'une discussion

Demandes de subventions

Subvention de la part de l'agglomération : dossier en ligne sur le site de la ville d'ici 1 mois. A rendre en Juillet.

⇒ Responsables : Karine + Bruno

Les subventions du CNDS sont à faire en Avril → trop tard pour cette année.

Action : se mettre un rappel pour monter un projet l'année prochaine.

Validation des formations en interne

Suite à la modification de la politique de formation au sein de la FFME, les droits pour valider les passeports en interne ont évolués :

- Montanisme : aucune action possible
- Alpinisme : validation jusqu'au niveau bleu

Canyon

Aucune sortie canyon n'a été faite cette année avec le club. Le responsable de la section n'a pas assisté aux réunions du CD → Réunion spécifique à faire entre le bureau et le responsable activité concernant l'avenir de cette section.

Responsable : Bruno

Délai : Juin

Randonnées pédestres

Première année avec un programme de rando pédestre : bon début de saison, randonnée tous les we. Entre 4 et 9 participants par sortie. Les fiches de course sont remplies et transmises à Nathalie pour la gestion des frais kilométriques.

Inventaire matériel + bibliothèque

L'objectif est de refaire un inventaire complet du matériel et de la bibliothèque afin de créer une liste (type Excel) qui sera mise à disposition des adhérents (consultable à distance).

Groupe : Steph, Julian et appel à 2-3 volontaires

Date à définir.

3. Divers

- ❖ La mairie de Seynod nous a fait parvenir un document gérant la réservation de salle appartenant à la ville, valable à partir de janvier 2019. Le CD ne voit pas d'intérêts à l'instant T mais le courrier va être gardé pour conserver les contacts en cas de besoin.

- ❖ Rappel sur la boîte aux lettres

Les permanencières/permanenciers doivent aller relever le courrier régulièrement. Il n'y a pas de clés pour la boîte aux lettres, c'est un casier commun avec 2 autres associations.

⇒ Rappel à faire en même temps que la communication sur les 10 places restantes.

- ❖ Référencement du GUMS sur Haute Savoie Associations

Le CD n'est pas intéressé par cette proposition : classé sans suite.

4. Prochaine réunion

Rapporteur : Bruno

Animateur : Karine

Date : première semaine de juillet